



Droits de garde enfant à naître et séparation

Par EloBeau

Bonjour,

J'ai deux enfants en bas âge dont le père a obtenu la garde principale suite à une séparation très conflictuelle. Il a demandé une ordonnance de protection et a obtenu gain de cause grâce à de fausses accusations de violences de ma part, alors que moi même j'en ai été victime mais je n'ai pu le prouver.

Il s'avère que je suis enceinte de cet homme. Si je décide de garder cet enfant, quels seront mes droits ?

Merci pour votre aide.

Bien cordialement

Par chance

tout dépend s'il reconnaît ou non l'enfant

Par EloBeau

Bonjour,

Bien-sûr qu'il va souhaiter le reconnaître... D'où mon inquiétude quant à la partage de cet enfant à naître et des deux frères et sœur du même père.

Par chance

votre ex va peut-être vouloir obtenir la garde exclusive de l'enfant à naître quand l'enfant pourra vivre chez son père

Par EloBeau

Je vous remercie. Si tel est son souhait, aurais-je une chance d'obtenir un droit en tant que mère et faire en sorte par la suite d'obtenir une garde alternée des 3 enfants ?

L'ordonnance de protection prend fin le 11 mars 2021.

J'ai fait appel à cette ordonnance mais l'audience aura lieu seulement fin février. Puis-je espérer faire la demande d'une garde alternée ? A savoir que je n'ai pu avoir d'avocat le jour de l'audience début Septembre et ainsi apporter aucun élément pour ma défense. A savoir, le père des enfants sera jugé au pénal début mars pour une plainte de ma part.

Par chance

un conseil prenez un avocat pour assurer votre défense et si vous n'avez pas les moyens financiers vous pouvez prétendre à l'aide juridictionnelle. Ne tardez pas en faire la demande